

AIPR – OPÉRATEUR

AUTORISATION D'INTERVENTION À PROXIMITÉ DES RÉSEAUX



OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

- Appliquer la règle des 1 mètre devant les affleurants
- Rechercher en sécurité les réseaux et branchements en fonction des informations disponibles
- Arrêter les travaux si la position du branchement / réseau n'est pas comme attendue
- Connaître la règle des 4A



DÉROULEMENT

DESRIPTIF : Ce stage est dédié aux salariés intervenant directement dans les travaux à proximité des réseaux aériens ou enterrés, soit dans le cadre de travaux urgents soit en tant que conducteurs d'engins ou suiveurs, titulaires ou non des CACES® Engin de chantiers (R372M), Grues (R377M, R383M, R390), Chariots automoteurs de manutention (R389), Nacelle (R386) et Pompe et tapis à béton.

DURÉE : 1 journée (7 heures)

CONTENU DE LA FORMATION :

- Méthodologie, apports théoriques et pratiques
- Etude de cas et mise en situation
- Evaluation par QCM sur la plateforme du MEEM
- Attestation réussite à l'examen remise aux participants et à l'employeur en fin de formation qui permettra au chef d'entreprise de délivrer l'AIPR selon le modèle CERFA N° 15465*01



PROGRAMME

- Rôle, mission et responsabilités de son niveau
- Principaux types de réseaux souterrains et aériens
- Risques afférents aux réseaux
 - > selon les caractéristiques des énergies
 - > liés aux atteintes aux réseaux existants
- Utilisation des moyens de protection collective et individuelle
- Compréhension et respect
 - > de son environnement
 - > des marquages-piquetages
 - > des signes avertisseurs et indicateurs
 - > des moyens de repérage
 - > du terrain
- Identification des situations dangereuses ou inattendues
- Imprécision du positionnement des ouvrages et de la technique utilisée
- Maintien de l'intégrité et du tracé des réseaux existants
- Recommandations en cas d'incident ou d'accident
- Règle des « quatre A »